

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. BERTELOOT - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BAZIN - Mme THYEBALD
Membres absents : Mme POPARD

OBJET DE LA DELIBERATION

Divers bâtiments - Travaux de mise en sécurité des ascenseurs - Première phase - Mise en appel d'offres

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs accidents mortels survenus dans des ascenseurs, au niveau national, ont entraîné une évolution de la réglementation, avec les décrets des 24 août 2000 et 9 septembre 2004, qui définissent trois échéances de mise en sécurité du parc existant, les 3 juillet 2008, 2013 et 2018.

La Ville, qui possède un parc de plus de quatre-vingt ascenseurs de toutes générations, a, dans ce contexte, décidé de faire procéder à leur audit complet.

Les missions étaient les suivantes :

- mesure de la qualité de la maintenance,
- vérification de la conformité des appareils à la réglementation,
- définition des travaux réellement nécessaires,
- définition d'un échéancier de travaux et d'un estimatif financier.

Cet audit a permis de conclure à une dépense totale de l'ordre d'1 M € TTC, une première tranche de travaux de 130 000 € devant être engagée pour respecter la première échéance du 3 juillet 2008.

Parallèlement aux principales opérations, relatives à la mise en place de cellules toute hauteur, de tôles chasse-pied, et à la mise en conformité des accès des cabines et des machineries, des travaux annexes seraient réalisés concernant par exemple :

- la mise en conformité des tableaux électriques et des éclairages (gainés, machineries et parfois cabines),
- la mise en sécurité des matériels et personnels intervenants (protections mécaniques et électriques).

Il est proposé d'engager la mise en appel d'offres de la première phase des travaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à lancer la procédure de mise en sécurité des ascenseurs de la Ville (première phase) par voie d'appel d'offres ;
- 2) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 3) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics ;
- 4) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 5) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 2007 et au budget primitif 2008.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 JUIL. 2007



Alain MILLOT

Publié le 4 juillet 2007